

SERGE AZAN & ASSOCIES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 305 000 euros

Siège social : 16, rue Daubigny, 75017 PARIS
399278373 RCS PARIS

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mille-vingt-cinq,
Le 2 avril,
A 10 heures,

La Société BENJAMIN MARINHO HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 305 000 euros, ayant son siège social 12 rue du Maine, 92600 ASNIERES SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 888 888 583 RCS NANTERRE,
Représentée par Monsieur Benjamin MARINHO, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société SERGE AZAN & ASSOCIES,

En présence de Monsieur Serge AZAN, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Rémunération du Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Serge AZAN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Benjamin DE OLIVEIRA MARINHO
Né à SAVIGNY-SUR-ORGE le 16 septembre 1988
De nationalité française
Demeurant 12 rue du Maine, 92600 ASNIERES SUR SEINE

Monsieur Benjamin DE OLIVEIRA MARINHO accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Monsieur Benjamin DE OLIVEIRA MARINHO ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Benjamin MARINHO de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

Monsieur Serge AZAN
Né à Tunis (Tunisie) le 30 septembre 1954
De nationalité française
Demeurant 115 rue de la Pompe, 75116 PARIS.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Serge AZAN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Serge AZAN aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Serge AZAN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Monsieur Serge AZAN percevra une rémunération identique à celle qu'il percevait précédemment, et pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associée Unique
Pour la société BENJAMIN MARINHO
HOLDING